

SUR LE RADAR EN 2015

Plusieurs dossiers susceptibles d'avoir des impacts sur les producteurs forestiers devraient connaître leur aboutissement en 2015. Voici dix dossiers qui interpelleront les acteurs de la forêt privée cette année :

1. Après quatre années de gestation, la **Stratégie d'aménagement durable des forêts** québécoises verra-t-elle enfin le jour? Cette politique doit orienter les actions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour les cinq prochaines années. Les versions préliminaires de ce document tenaient peu compte des particularités des forêts privées, dont le rôle du propriétaire forestier dans les prises de décisions touchant la gestion de ce territoire ([mémoire de la FPFQ](#));
2. Mandaté par le gouvernement Marois en 2013, M. Robert Beauregard rendra bientôt public le rapport du **Chantier provincial sur la production de bois**. Le contenu de ce rapport doit constituer le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts tout en établissant le cadre définissant les stratégies de production de bois en région, tant pour les forêts privées que publiques ([mémoire de la FPFQ](#));
3. Remises au ministre Lessard en octobre dernier, les **recommandations de M. Michel Belley visant à améliorer l'impact des programmes de mise en valeur des forêts privées** nécessitent qu'une décision rapide soit prise par le MFFP quant à leur avenir. Ces recommandations ciblent notamment :
 - l'établissement d'une grille provinciale unique de travaux d'aménagement forestier;
 - la simplification de la nomenclature des travaux reconnus et soutenus;
 - l'amélioration de la procédure pour déterminer la valeur réelle des travaux d'aménagement forestier;
 - la révision des cahiers de normes techniques pour accorder une plus grande latitude professionnelle aux ingénieurs forestiers;
 - la révision du mode d'échantillonnage de vérification opérationnelle selon la performance historique du conseiller forestier accrédité;
 - la simplification de la procédure d'enregistrement des producteurs forestiers;
 - l'établissement d'un plafond de soutien financier correspondant à 80 % de la valeur réelle des travaux d'aménagement forestier;
 - le contrôle des dépenses administratives des agences régionales et d'éventuelles fusions de leurs territoires;
 - l'augmentation de la contribution industrielle au budget des agences régionales;
 - l'accroissement de la concurrence entre les conseillers forestiers accrédités;
 - le suivi d'indicateurs de performance ([position de la FPFQ](#)).
4. Dans le cadre des mesures d'austérité annoncées par le gouvernement Couillard, la **confirmation du budget des programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées** est attendue avec impatience par les conseillers forestiers accrédités qui doivent planifier les travaux sylvicoles à exécuter au cours de la prochaine année. À chaque année depuis 2009, ce budget a subi d'importantes réductions (voir au verso);
5. En raison d'une décision de la Cour supérieure du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doit réviser la législation et les réglementations relatives à la **protection des milieux humides** avant l'été 2015. Les modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement feront vraisemblablement l'objet d'une commission parlementaire où plusieurs intervenants pourront émettre leurs commentaires sur les impacts appréhendés pour les propriétaires et producteurs forestiers ([position de la FPFQ](#));
6. Mise sur pied par le gouvernement Couillard, la **Commission d'examen sur la fiscalité québécoise** recommandera des mesures pour réduire les dépenses de l'État dans un premier temps, et des idées pour soutenir le développement économique à l'aide de mécanismes fiscaux dans un second temps. Puisque la fiscalité est largement utilisée dans plusieurs pays pour inciter les propriétaires à protéger ou mettre en valeur leurs boisés, il sera intéressant de suivre ce dossier de près ([position de la FPFQ](#));
7. Annoncé par le gouvernement Couillard, un **nouveau pacte avec les municipalités** sera conclu en cours d'année, ce qui devrait se traduire par le transfert de pouvoirs, actuellement assumés par les ministères, vers le milieu municipal. Ce transfert est susceptible d'entraîner le renforcement des règles d'aménagement du territoire forestier à l'échelle locale;
8. Menaçant nos forêts, l'**épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette** poursuit sa progression dans l'est du Québec et celle de l'**agrile du frêne** dans l'ouest. Selon l'évolution de ces épidémies et les ressources financières disponibles dans les régions affectées, les mesures de soutien deviendront rapidement insuffisantes pour les propriétaires forestiers devant récupérer ces bois et remettre les sites en production;
9. Attendue depuis des années par les producteurs forestiers, la reprise dans le secteur de la transformation forestière se traduira-t-elle par une amélioration des **conditions de vente de bois des forêts privées**? Tout dépendra des essences et des produits récoltés ([infolettre de janvier dernier](#));
10. Amorcée depuis plusieurs années, la **progression des taxes municipales** imposées aux propriétaires forestiers se poursuivra-t-elle?

Ces enjeux constituent autant de dossiers qui seront suivis par la FPFQ au cours de la prochaine année.

LES PRODUCTEURS FORESTIERS : DES EXPERTS EN AUSTÉRITÉ

Les restrictions gouvernementales appliquées aux budgets de programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées ne datent pas d'hier. Si l'on compare uniquement les montants accordés par le MFFP aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées, on constate une baisse de 29 % entre 2010 et 2014 (en dollars constants). Des réductions se sont produites chaque année. De plus, certaines régions ont subi des compressions plus importantes que d'autres, comme le montre le tableau suivant.

Contribution gouvernementale aux agences de mise en valeur des forêts privées

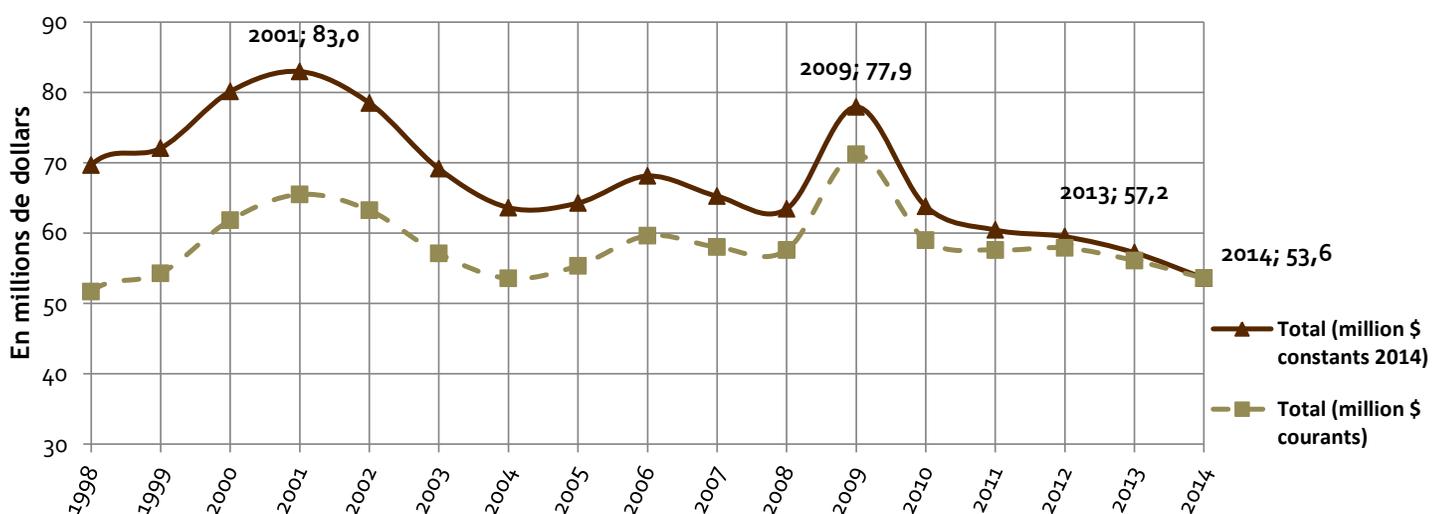
Territoire d'agences de mise en valeur des forêts privées	Année 2010-2011 (\$ courants)	Année 2014-2015 (\$ courants)	Variation 2014/2010 (\$ courants)	Année 2010-2011 (\$ constants 2014)	Année 2014-2015 (\$ constants 2014)	Variation 2014/2011 (\$ constants)
Abitibi	1 791 207 \$	1 373 700 \$	-23%	1 922 271 \$	1 373 700 \$	-29%
Appalaches	3 274 676 \$	2 268 220 \$	-31%	3 514 286 \$	2 268 220 \$	-35%
Bas-Saint-Laurent	13 412 028 \$	11 651 600 \$	-13%	14 393 396 \$	11 651 600 \$	-19%
Bois-Francs	2 518 684 \$	1 896 200 \$	-25%	2 702 978 \$	1 896 200 \$	-30%
Chaudière	3 187 207 \$	2 132 180 \$	-33%	3 420 417 \$	2 132 180 \$	-38%
Côte-Nord	325 900 \$	305 900 \$	-6%	349 746 \$	305 900 \$	-13%
Estrie	4 088 683 \$	2 506 100 \$	-39%	4 387 855 \$	2 506 100 \$	-43%
Gaspésie-Les-Îles	3 977 618 \$	3 340 150 \$	-16%	4 268 663 \$	3 340 150 \$	-22%
Lac-Saint-Jean	2 111 768 \$	1 832 550 \$	-13%	2 266 288 \$	1 832 550 \$	-19%
Lanaudière	708 264 \$	471 200 \$	-33%	760 088 \$	471 200 \$	-38%
Laurentides	1 346 025 \$	947 150 \$	-30%	1 444 515 \$	947 150 \$	-34%
Mauricie	1 690 409 \$	1 265 400 \$	-25%	1 814 097 \$	1 265 400 \$	-30%
Montérégie	1 456 527 \$	947 150 \$	-35%	1 563 102 \$	947 150 \$	-39%
Outaouais	1 870 457 \$	1 121 000 \$	-40%	2 007 320 \$	1 121 000 \$	-44%
Québec	2 180 237 \$	1 423 100 \$	-35%	2 339 767 \$	1 423 100 \$	-39%
Saguenay	913 844 \$	727 700 \$	-20%	980 711 \$	727 700 \$	-26%
Témiscamingue	334 466 \$	233 700 \$	-30%	358 939 \$	233 700 \$	-35%
Total :	45 188 000 \$	34 443 000 \$	-24%	48 494 439 \$	34 443 000 \$	-29%

Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Sources : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs et Statistiques Canada, IPC Québec : 2002=100.

Ces baisses de budgets ont provoqué une réduction des travaux sylvicoles réalisés en forêt et un affaiblissement des organismes soutenant les producteurs forestiers. À ce jour, le MFFP n'a laissé filtrer aucune information quant au niveau de contribution gouvernementale prévu pour ces programmes en 2015. L'étude des crédits des ministères qui s'amorcera bientôt nous apportera ces précisions. La FPFQ poursuit ses interventions pour faire valoir l'importance des travaux sylvicoles pour un secteur forestier en santé.

Évolution des budgets de programmes de mise en valeur de la forêt privée



Note : Ce tableau inclut la contribution gouvernementale et la contribution de l'industrie forestière aux agences de mise en valeur des forêts privées, ainsi que le Programme de remboursement des taxes foncières.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Fédération des producteurs forestiers du Québec et Statistiques Canada, IPC Québec : 2002=100.



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre, veuillez vous inscrire au www.foret.privee.ca
 Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca